

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

Le vingt-cinq mai à 18h30 s'est réuni, à la salle polyvalente Hélène Vailleau, à huis clos, le conseil municipal de la commune de MARMAGNE

Etaient présents tous les conseillers municipaux :

Didier LAUBÉRAT
Elisabeth ANDRÉ
Nadège BAROILLER
Estelle BORGES
Damien DUQUESNOY
Isabelle DURAND
Mathieu EVRARD
Daniel GARNIER
Franck JUILLOT
Ivan KHARABA
François NOUVEAU
Evelyne OCCELLY
Mallauray POISSON
Rose RAFFIN
Coralie SCHAEFFER

La séance est ouverte sous la présidence de M. LAUBÉRAT, maire sortant qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Mme ANDRÉ est désignée en qualité de secrétaire.

Election du Maire

Le plus âgé des membres du conseil municipal (M. LAUBÉRAT) prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre 15 conseillers présents. Il est constaté que le quorum est atteint et que les conditions sont remplies pour procéder à l'élection du maire.

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Mme BORGES et M. DUQUESNOY sont désignés comme assesseurs.

M. LAUBÉRAT fait acte de candidature. Aucun autre candidat se déclare.

M. KHARABA demande la parole et explique que les membres de sa liste accompagneront l'élection de M. LAUBÉRAT.

M. KHARABA demande la possibilité d'organiser un Facebook-Live. M. LAUBÉRAT ne voit aucune objection.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne tenue par le conseiller le plus jeune (Mme RAFFIN).

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité Absolue :	8

M. LAUBÉRAT est proclamé maire, est immédiatement installé, et prend la présidence de l'assemblée.

Un discours d'investiture est prononcé.

M. LAUBÉRAT indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif global du conseil municipal.

Il est rappelé au conseil qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Le conseil municipal décide de maintenir le nombre de 3 adjoints au maire.

Le Conseil est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Election des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est présentée.

M. KHARABA demande la parole. Il ne souhaite pas que M. GARNIER se présente en tant qu'adjoint au maire car il serait lié à un problème de santé publique (possibilité de présence d'amiante ou de plomb) relatif à la décharge de Visigneux exploitée par l'entreprise SNT-PAM dirigée par M. GARNIER (même famille).

M. le Maire précise que ces allégations n'ont pas lieu d'être au conseil d'investiture et demande à M. KHARABA s'il souhaite présenter une autre liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

M. KHARABA ne propose pas de liste.

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne tenue par le conseiller le plus jeune (Mme RAFFIN).

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	2
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	12

Les candidats figurant sur la liste conduite par M. GARNIER ont été proclamés adjoints :

1^{er} adjoint : M. Daniel GARNIER

2^{ème} adjoint : Mme Nadège BAROILLER

3^{ème} adjoint : M. François NOUVEAU

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

INFORMATIONS :

Ecole et périscolaire :

L'école a réouvert ses portes le 11 mai dernier en respectant le protocole d'accueil. Différentes réunions ont eu lieu avec l'inspection académique, la directrice de l'école et la mairie. La CUCM a procédé à la désinfection de la cour d'école.

Selon le protocole sanitaire, la capacité d'accueil maximale est de 44 élèves, 30 enfants à la cantine, 16 enfants en garderie et 13 enfants dans le bus.

Crise sanitaire :

- Livraisons :

Une aide aux personnes vulnérables a été mise en place sur la commune lors du confinement. Des livraisons « épicerie », « boulangerie » mais également « médicaments » ont été organisées (environ 40 par jour avec 3 véhicules) 2 500 kms de parcourus.

Les commerçants ainsi que les personnes livrées remercient la commune.

- Les masques :

Il a été très difficile de se procurer des masques. Aucun masque de l'Etat n'est arrivé.

1 200 masques – type « chirurgicaux » ont été fournis par le secteur privé et ont été distribués aux habitants. M. le Maire remercie chaleureusement les donateurs.

Des masques artisanaux ont également été distribués aux habitants.

1 000 masques ont été commandés à la région BFC. Seuls 200 ont été reçus et distribués. La commune est en attente d'une livraison de 400 masques pour la semaine 22 et 400 pour la semaine 23.

1 000 autres masques commandés avec la CUCM sont également en attente de livraison.

M. le Maire informe le conseil que deux adjoints sortants ont fait don de leurs indemnités d'adjoints durant la période du confinement. Ces dons permettront de financer une partie de la dépense liée à l'achat des masques.

- Âges et vie :

Une réunion technique a eu lieu le 20 mai au cours de laquelle une malfaçon a été constatée au niveau de la chape de béton (affaissement).

Une ouverture d'un seul bâtiment pourrait être envisagée en septembre prochain si les conditions sanitaires le permettent.

- Cabinet médical :

En raison du confinement, le dossier a été bloqué. Des visio-conférences ont toutefois été organisées avec la région BFC, la CUCM et l'architecte pour l'étude énergétique.

Une prochaine réunion sera programmée avec les professionnels de la santé.

Séance levée à 19h15.